



CONFERENCE DU 23 MARS 2018

Allocution Introductive du Président

- Madame la Directrice de l'I.E.J., vous prie d'excuser son absence, retenue par une autre obligation professionnelle,
- Mesdames & Messieurs les Présidents et Membres des associations amies, Amarispha, Club Soroptimist
- Chers Etudiants,
- Mesdames et Messieurs,
- Chers membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,

Monsieur le Professeur, je suis très heureux de vous accueillir, et je vous remercie d'avoir accepté d'être notre conférencier ce soir.

Mesdames & Messieurs,

Chaque Cycle des Conférences sur les Libertés et les Droits Fondamentaux, comprend toujours une Conférence transversale, qui a trait à plusieurs disciplines.

Ce soir, nous allons traiter de la santé mentale en Martinique, vue par le prisme des Droits Fondamentaux.

Le sujet est :

« La santé mentale en Martinique, facteurs biologiques, socio-économiques et environnementaux ».

L'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, a mission statutaire d'œuvrer par tout moyen, à l'enseignement et la réflexion sur les Droits Fondamentaux.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, en son article 25, proclame :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ... ».

Mesdames & Messieurs,

Vous avez noté qu'en 1948, déjà, on faisait le lien entre le niveau de vie, l'alimentation, le logement et la santé.

Pourquoi dis-je en 1948, on faisait déjà le lien...., Hippocrate, plus de 300 ans avant Jésus-Christ, écrivait déjà :

« Pour approfondir la médecine, il faut d'abord considérer les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants ».

C'est pourquoi, dans le petit texte que j'ai écrit sur l'intérêt de la Conférence de ce soir, j'ai indiqué que se préoccuper de la santé mentale en Martinique, ce n'est pas étudier une ou des pathologies particulières, mais c'est s'intéresser d'abord à l'histoire du patient, à son environnement et à sa qualité de vie.

C'est tout le sens de notre Conférence :

« La santé mentale en Martinique, facteurs biologiques, socio-économiques et environnementaux ».

Qui mieux que le Professeur Louis JEHEL, pourrait conduire notre réflexion !

Monsieur JEHEL a plusieurs casquettes, mais nous en retiendrons deux :

- Professeur des Universités, il est Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire du Pôle Martinique, de l'Université des Antilles ;
- Praticien hospitalier, le Professeur JEHEL, est chef de Pôle adjoint, au CHU Martinique, Département de Psychiatrie et Psychologie médicale.

Monsieur le Professeur JEHEL est donc le conférencier idoine pour traiter du thème de ce soir.

Raymond AUTEVILLE
Président de l'IDHM